

## PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 OCTOBRE 2015

L'An Deux Mille Quinze et le 27 octobre à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de PIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel MAFFRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 octobre 2015

Présents : MM. RUIZ, GARCHI-NUNO, FOUGERIT, BOBO, ANGLADE, ROSIQUE, CAPDEVIELLE, VERDAGUER, CLERC, BLANC, BALENT, DURAND, CAYRO, BENKADOUR, AGINOR, BONNET, DIXMIER, MARTINA, MARIBAUD, MARTINEZ, PRIVAT, DURAND, JURADO, LECORRE, GUERIN, PALMADE

Absents ayant donné procuration : M. ROURA à M. ROSIQUE -M. VILLALONGUE à Mme RUIZ

Madame DURAND Marie Thérèse a été élue secrétaire.

La séance est ouverte par l'approbation du précédent procès-verbal.

### 1° Démission de Monsieur Serge BOBO de son poste de sixième adjoint

Monsieur le Maire signifie au Conseil la démission de Monsieur Serge BOBO de ses fonctions de sixième adjoint. Il indique que cette démission qui a été adressée au Préfet n'est définitive qu'à compter de jour où son acceptation par ce dernier a été portée à la connaissance de l'intéressé. Il précise que l'arrêté de délégation de fonction du Maire est caduc dès que cette démission devient définitive, Monsieur BOBO conservera son indemnité de fonction jusqu'à cette date.

### 2° Election d'un sixième adjoint

Monsieur le Maire indique qu'au vu de la délibération du 20 septembre 2015 relative à l'élection des adjoints au maire et de la démission de Monsieur Serge BOBO de son poste de sixième adjoint, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de sixième adjoint.

Le conseil procède à la désignation du sixième adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue : Après un appel de candidature, sont candidats :

DIXMIER Cédric - PALMADE Jérôme – MARTINEZ René

Nombre de votants :	29
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	29
Nombre de bulletins blancs et nuls :	0
Nombre de suffrages exprimés :	29
Majorité absolue :	15

Ont obtenu :

Nom des candidats	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Monsieur DIXMIER Cédric	21	Vingt et un
Monsieur MARTINEZ René	6	Six
Monsieur PALMADE Jérôme	2	Deux

Monsieur Cédric DIXMIER est désigné en qualité de sixième adjoint au maire.

### 3° Indemnités des élus

Monsieur le Maire indique qu'en raison de la démission de Monsieur Serge Bobo de son poste de sixième adjoint et de son remplacement par Monsieur Cédric DIXMIER ainsi que de la création d'un troisième poste de conseiller municipal délégué, il est nécessaire de revoir les indemnités de fonction des élus.

Considérant que l'enveloppe indemnitaire maximale à répartir s'élève à 8 781,37 €, le Conseil compte tenu des délégations de fonctions attribuées à chacun, décide et avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2015, de fixer ainsi qu'il suit le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, Adjoints et Conseillers Municipaux délégués :

Indemnité brute du Maire :	MAFFRE Michel :	50 % de l'indice brut 1015
Indemnités brutes des Adjoints :	RUIZ Marie Josée ROURA Pierre GARCHI-NUNO René VILLALONGUE Yves	19.62 % de l'indice brut 1015
	FOUGERIT Martine DIXMIER Cédric ANGLADE Sylvie ROSIQUE Henri	

#### Indemnités brutes des Conseillers Municipaux délégués :

DURAND Marie Thérèse

CAYRO Régis

8 % de l'indice brut 1015

BOBO Serge

Monsieur Jérôme PALMADE souligne que le montant total des indemnités à verser aux élus est supérieur à celui de la précédente municipalité. Monsieur le Maire indique que les 8 adjoints et les 3 conseillers délégués sont nécessaires à la bonne marche de la Commune.

Adopté à la majorité par 21 voix pour et 8 voix contre.

#### 4° Election des membres au Conseil d'administration du Ruban d'Argent

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal du 30 septembre 2015, trois représentants de la commune avaient été élus au conseil d'administration du Ruban d'Argent. Madame Monique VERDAGUER étant démissionnaire, il s'agit d'élire un nouveau représentant. Il indique que le nouveau délégué devra être élu au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour mais que le Conseil Municipal peut, à l'unanimité, décider de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Après appel de candidature, Messieurs Jean Claude PRIVAT, Jérôme PALMADE et Madame Marie José RUIZ sont candidats.

Le Conseil à l'unanimité ayant décidé de ne pas procéder au scrutin secret, il est procédé au vote main levée dont les résultats sont les suivants :

Ont obtenu : Mme Marie José RUIZ : 21 voix - Mr PRIVAT Jean Claude : 6 voix –

Mr PALMADE Jérôme : 2 voix

Madame Marie José RUIZ ayant obtenu la majorité absolue est proclamée deuxième déléguée au Conseil d'Administration de l'EPHAD « Le Ruban d'Argent ».

#### 5° Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement 2014

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport sur l'eau et le service d'assainissement 2014, joint en annexe de la note de synthèse, et lui demande de l'approuver.

Après avoir examiné ledit rapport, le Conseil approuve le rapport sur le service de l'eau et le service d'assainissement de l'exercice 2014 à la majorité par 21 voix pour et 8 abstentions.

#### 6° Rétrocession de voirie

Monsieur le Maire indique que l'association Syndicale du lotissement « les Moscatells » a demandé le transfert des voies, réseaux et espaces verts de ce lotissement, achevé et dont la conformité a été vérifiée par les Services de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer ; ex DDE) : il s'agit des parcelles BE 761 : 18 a 04 ca et BE 762 : 30 ca.

Monsieur Martinez souligne le fait que les espaces verts n'ont pas été réalisés comme l'impose la réglementation et que cela entraînera des frais pour la Commune. Monsieur Dixmier dit qu'une convention sera prise en amont lors de la réalisation des prochains lotissements. Monsieur Martinez rappelle que la précédente municipalité avait déjà mis en œuvre ce système de convention avec les lotisseurs. Madame Guérin considère que c'est un préalable à toute implantation de lotissement.

Approuvé à la majorité par 21 voix pour, 6 contre et 2 abstentions.

#### 7° Approbation de la convention entre la Commune, le Conseil Général et l'APLEC

Monsieur le Maire soumet au Conseil la convention à passer entre la Commune, le Conseil Général et l'APLEC afin de permettre à ladite association de dispenser l'enseignement du catalan dans les écoles de la commune. Il indique qu'à la demande du Conseil Général des Pyrénées Orientales, la part incombant aux communes est de 50 % du coût correspondant aux heures dispensées, soit pour la période de septembre 2015 à juillet 2016, 10 heures de cours pendant 34 semaines : 4 845 €.

Madame Lecorre demande quelles écoles sont concernées. Réponse de Madame Ruiz : Ecole maternelle Mitterrand.

Adopté à la majorité par 21 voix pour et 8 abstentions.

#### 8° Demande de plants d'arbres et d'arbustes à la Pépinière Départementale

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la politique de soutien aux communes, le Département par l'intermédiaire de la pépinière départementale fournit des arbres et arbustes destinés à l'embellissement des communes. Monsieur Bobo indique les lieux d'implantation des différentes essences arbustives : autour de la station de pompage route de Rivesaltes, autour de la station d'épuration traverse de Clair et sur le trottoir devant la maison de retraite chemin de la Poudrière.

Approuvé à l'unanimité.

9° Décisions modificatives Commune, Service Assainissement et Service des Pompes Funèbres  
 Monsieur le Maire soumet au Conseil les décisions modificatives suivantes nécessaires à la bonne marche des finances communales.

- Décision modificative n° 2 - Commune

<b>AUGMENTATION DE CREDITS (section fonctionnement)</b>		
	DEPENSES	RECETTES
7323 - FNGIR		262 813,00
60622 - Carburants	20 000,00	
60631 - Fournitures d'entretien	5 000,00	
60632 - Fournitures petits équipements	25 000,00	
60636 - Vêtements de travail	2 000,00	
6135 - Location mobilière	43 000,00	
61522 - Entretien bâtiments	20 000,00	
6336 - Cotisations CNFPT, CDG...	45 000,00	
64111 - Traitement personnel TNC	17 813,00	
641111 - Traitement personnel TC	50 000,00	
6451 - Cotisations URSSAF	20 000,00	
66111 - Intérêts emprunts	15 000,00	
	262 813,00	262 813,00
<b>VIREMENT DE CREDITS (section investissement)</b>		
	DEPENSES	RECETTES
1641 - Capital emprunts	15 000,00	
2182 - Acquisition matériel roulant	-15 000,00	

Approuvé à la majorité par 21 voix pour et 8 abstentions.

- Virement de crédits n° 1 - service Assainissement

	DEPENSES
621 - Personnel extérieur au service	-25 000,00
615 - Entretien et réparations	25 000,00

Approuvé à la majorité par 21 voix pour et 8 abstentions.

- Décision modificative n° 1 – service Pompes Funèbres

	Augmentation DEPENSES	Augmentation RECETTES
6063 Fournitures entretien et petit équipement	10 576,50	
707 Vente de marchandises		10 576,50

Madame Guérin demande si les agents du Service des Pompes Funèbres possèdent les capacités professionnelles nécessaires. Réponse : Le service des Pompes Funèbres municipales est titulaire de l'habilitation funéraire délivrée par la Préfecture.

Approuvé à la majorité par 27 voix pour et 2 abstentions.

#### Questions diverses

Monsieur Palmade demande à Madame Fougerit, en charge des affaires scolaires, la raison pour laquelle Melle Sophie Maury a été déplacée de son poste d'ATSEM à l'école maternelle Marie Curie pour être affectée sur un poste d'animatrice au périscolaire et à laquelle succède une personne qui n'a jamais occupé ces fonctions. Il souligne le fait que dans cette classe où la directrice est remplacée à mi-temps par une autre enseignante, Melle Maury était la seule personne référente pour les enfants déjà déstabilisés par un changement d'école en début d'année scolaire.

Madame Fougerit n'étant pas au courant, réponse de Monsieur le Maire : Melle Maury a le diplôme nécessaire pour travailler dans le périscolaire comme le demande la réglementation alors que ce n'est pas utile pour être ATSEM à l'école maternelle.

Monsieur Martinez regrette une chasse aux sorcières qui fait suite aux élections municipales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15.

A Pia, le 27 octobre 2015  
La Secrétaire de séance  
Marie Thérèse DURAND